

# Les églises, plus grand musée de France

**PATRIMOINE** L'Association pour la sauvegarde de l'art a signé un accord d'un genre nouveau avec la junior entreprise de l'École du Louvre. Il vise à mettre en place une politique de restauration des œuvres disséminées dans les quelque 55 000 lieux ecclésiastiques de France.

**I**l y a, rue de Turenne à Paris, une église un peu curieuse qui, avec sa façade à colonnes, ressemble à un temple. Coincée entre deux boutiques de chemise, Saint-Denis du Saint-Sacrement devrait, comme presque toutes les églises, être désertée, sauf les dimanches. Mais il y a toujours quelqu'un pour pousser la porte. Car dans la première chapelle à droite se déploie une piéta d'Eugène Delacroix, dont les guides touristiques disent qu'elle a été exécutée en dix-sept jours, en 1844. « Rien n'est trop beau pour Dieu », ont longtemps dit les catholiques.

Ce credo a eu au moins une conséquence heureuse : il y a au bas mot un trésor dans chaque église de France. Peintures, retables, statues, orfèvrerie, broderies, parement ou orgues, des centaines de milliers d'objets ornent les autels ou les murs et renvoient à un faste passé. « À la Révolution française, ordre a été donné de fondre ce qui pouvait l'être et de disperser le reste. Mais tout le monde n'a pas obéi à cette injonction », rappelle-t-on à la direction du patrimoine du ministère de la Culture. « Il y a tellement de biens religieux que, depuis 1905, nous n'avons jamais achevé l'inventaire précis de ce patrimoine à la fois culturel et culturel. »

Comme des dizaines d'autres associations de défense du patrimoine, la Sauvegarde de l'art français a, depuis sa création, largement aidé les lieux de cultes catholiques, notamment à tenir debout. Cette année, elle vient de signer un accord d'un genre nouveau avec la junior entreprise de l'École du Louvre. Grâce à lui, 25 élèves sont partis repérer, dans toutes les régions, des œuvres remarquables enfouies dans les églises ou les sacristies, et qui nécessiteraient une restauration. Les besoins sont tellement criants qu'une short list circule déjà.

Dans la collégiale Saint-Nicolas, à Avesnes-sur-Helpe (Nord), une huile sur toile, *L'Assomption à la Vierge*, signe Louis Watteau (1768) se fendille. Dans la paroisse Saint-Maclou, à Ars (Charente), un ornement d'autel (un antependium) en cuir doré datant du XVIII<sup>e</sup> siècle se dégrade. Quant à cette statue de la Vierge à l'Enfant, datant du XIV<sup>e</sup> siècle et trouvée à l'église Saint-Pierre de Lumigny (Seine-et-Marne), elle aurait perdu toutes ses couleurs. Le site de la Fondation du patrimoine, dont l'action se concentre sur le patrimoine de proximité, regorge, lui aussi, de chantiers en attente : chaque chapelle a une merveille



L'église Saint-Denis du Saint-Sacrement (en bas), dans le III<sup>e</sup> arrondissement de Paris, abrite une piéta d'Eugène Delacroix (ci-dessus), dont les guides touristiques disent qu'elle a été exécutée en dix-sept jours, en 1844. FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

qui ne demande qu'à être remise d'aplomb. « Les églises et chapelles forment sans doute le plus grand musée de France », calcule Olivier de Rohan, président de la Sauvegarde de l'art français (SAF). « Et comme dans bien des musées, le patrimoine est confronté à un problème d'entretien et de manque d'argent. »

son aujourd'hui mis sous vitrine. Le public se bouscule d'ailleurs pour aller voir les fresques de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre ou la Vierge en argent de la basilique Notre-Dame de la Garde, à Marseille.

## Querelles de clocher

Mais les petits édifices de campagne – il y en aurait 55 000 – souffrent en silence. La peur des vols ou les regroupements paroissiaux ont conduit les maires à fermer un bon nombre d'églises, au risque de l'insalubrité. « Le problème principal, c'est la conséquence du non-usage des lieux », témoigne Julien Boureau, conservateur des antiquités et objets d'art de la Vendée, et à la tête de l'association qui rassemble ces conservateurs : « L'église est fermée, et donc elle n'est pas chauffée. L'humidité déforme les meubles et les statues, fait gondoler les tableaux. Parfois, les insectes attaquent le bois. » Ici comme ailleurs, on peut-être plus qu'ailleurs, l'argent manque, et les petits édifices doivent s'en remettre aux bonnes volontés.

Le combat, pour autant, n'est peut-être pas perdu d'avance. « Nos communautés chrétiennes diminuent, et le faste des cérémonies n'est plus tout à fait de mise », concède le père Norbert Hennique, responsable du département d'art sacré à la Conférence des évêques de France. « mais le tourisme, lui, se développe. Partout les gens réclament de visiter les lieux de culte, et de plus en plus de maires sont sensibles à cette demande ».

Selon le père Hennique, les querelles de clocher entre élus locaux et clergé, qui ont fait les beaux jours de la IV<sup>e</sup> République, ne sont plus de mise autour de l'église du village : « Les uns et les autres, pour des raisons souvent différentes, souhaitent que le lieu soit de nouveau fréquenté et vivant », estime-t-il. ■

## Olivier de Rohan : « Il faut restituer aux Français ce qui leur appartient »

Olivier de Rohan, président de la Sauvegarde de l'art français, lance une opération en partenariat avec la junior entreprise de l'École du Louvre afin de mobiliser les Français quant à la sauvegarde des trésors de leurs églises.

**LE FIGARO.** – Qu'attendez-vous de l'accord passé avec la junior entreprise de l'École du Louvre ?  
**Olivier DE ROHAN.** – La Sauvegarde de l'art français est une association privée et indépendante, dont les membres ont beaucoup fait pour la restauration d'églises. Mais ces dernières sont nombreuses, très nombreuses. Savoir avec précision ce qui s'y passe n'est pas évident. Il faut aller sur le terrain, pousser les portes, identifier ce qui pourrait être restauré. C'est cela le but de l'accord. Il porte sur la restauration d'œuvres, de retables, de statues, d'orgue, de peintures ou de fresques. Il fait le postulat que les églises sont le plus grand musée de France, le plus pauvre sans doute aussi.

**C'est au moment où les églises se vident que vous vous préoccupez de leurs objets...**

Les Français ont un rapport complexe avec leurs églises. Beaucoup n'y mettent pas les pieds, sauf pour de rares occasions, comme des mariages. Cela ne veut pas dire qu'ils aiment l'idée qu'elles partent en ruine, ou qu'elles soient

pillées. L'église du village, c'est aussi un repère. Et ses objets, même liturgiques, sont un bien commun. Cette opération va restituer aux Français ce qui leur appartient ; et peut-être que grâce à cette mobilisation, certains découvriront des trésors qui sont à leurs portes.

De nombreuses associations s'occupent des églises. L'État a même des conservateurs spécialisés pour le patrimoine religieux. Qu'est-ce qui vous fait croire que 25 élèves de l'École du Louvre vont découvrir des trésors enfouis ?  
 Tout est une question d'énergie. Lorsque l'on a 22 ans, on n'en manque pas. Les élèves ont d'ailleurs déjà identifié des biens remarquables, dont un ensemble de Germain Pilon, grand sculpteur de la Renaissance, qui mériteraient une restauration. Ce qu'ils vont surtout faire, c'est agiter les consciences, mobiliser les médias et les Directions régionales de l'action culturelle (Drac). In fine, ils essayeront de trouver de l'argent. Or, d'expérience, je sais qu'il est difficile de sensibiliser des mécènes pour le sauvetage d'une église : entreprises et religion font rarement bon ménage. Il faut se tourner vers la population locale, et parvenir à sensibiliser les gens à cette histoire qui est la leur, qu'ils soient chrétiens ou non.

PROPOS RECUEILLIS PAR C. B.



## Une responsabilité partagée par l'État, les mairies et le clergé

Il y a environ 55 000 églises, chapelles et lieux de culte catholique en France. Quatre-vingt-quinze sont des cathédrales, et environ 16 000 sont classées monuments historiques. La règle souffre quelques exceptions. Le ministère de la Culture est en charge des cathédrales de France, de la basilique de Saint-Denis, et de la basilique Saint-Nazaire à Carcassonne. L'État est également

propriétaire d'anciennes grandes abbayes, telles que le Mont-Saint-Michel, l'abbaye de Cluny ou l'abbaye de Fontevraud. Pour le reste, depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905, ce sont les maires qui sont responsables des édifices et des biens qui lui sont attachés. Par ailleurs, le clergé est affectataire des lieux de culte. En terme de patrimoine, cela signifie que la collectivité publique – État ou

collectivités locales – est responsable des objets (et de leur entretien), exception faite de ceux liés à l'organisation du culte, comme les calices ou les soutanes. Cette séparation entre le propriétaire et l'affectataire des lieux a parfois des conséquences inattendues : le maire a forcément les clés de l'église de sa commune. Mais il ne peut s'en servir que si le clergé l'y autorise. C. B.